



Chantage sur internet par un étranger

Par **nella84**, le **29/08/2017** à **15:52**

Bonjour,

D'avance je vous demande pardon si je ne suis pas dans la bonne rubrique, je vous avoue que je ne sais pas trop où chercher vu que Gogole ne m'a pas vraiment répondu.

Une jeune personne de mon entourage a été bien naïve et a échangé une photo avec une personne à l'étranger via une application de tchat. Bien évidemment cette photo aurait du rester là où elle était, car pour en avoir d'autres, la personne a menacé de la divulguer de partout sur internet si elle n'en recevait pas d'autres.

Je précise que la victime est mineure (15ans), et que la personne harceleuse dit avoir 23ans (difficile de vérifier).

J'ai calmé la personne en parlant anglais) en discutant un moment sur l'appli, et il a dit qu'il promettait de ne pas partager la photo(ce qui me fait penser qu'au lieu de 23ans ce doit être un jeunot en mal d'hormones...) mais comment en être sûr...? J'ai le numéro de téléphone de cette personne à l'étranger (grâce à l'appli). Nous avons signalé le profil Facebook, verrouillé tout ce qu'il était possible de verrouiller (et au passage la petite naïve est punie et a eu droit à la leçon!!)

Mais devons nous déposer une plainte?

Est ce que c'est recevable dans un autre pays?

Si vous avez des indications.. je prends volontiers.

Merci par avance